

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Laurence LEROUX ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Jean-Paul BELLIN ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO

Absents : Christelle DEROUET

Procurations : Vincent PELLETIER à Bernard MICHON ; Céline BERNIGAUD à Stéphane MASTROPIETRO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 5 mai 2015

DELIBERATION N° 2 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU POTABLE

RAPPORTEUR : Mme Coralie BOURDELAIN

Madame BOURDELAIN expose le projet de travaux sur le réseau d'eau potable sur 3 secteurs de la commune.

Ces travaux sont nécessités par la fréquence des fuites dues à la vétusté du réseau mais également au besoin de renforcement.

L'estimation globale du projet s'élève à 191.000 € HT.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général et à demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de ladite subvention.

Adopté à la majorité

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 11 mai 2015.

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

